

# SOS consommateurs : au secours, on me vole!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **18 (1988)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## SOS CONSOMMATEURS

Il dit qu'il est envoyé par un de vos parents. Il est le petit cousin de la belle-sœur, ou il dit simplement: «Je suis votre arrière-neveu»

«Voici un cadeau, un lot, un prix... on vous a choisi exprès... voulez-vous voir?»

Et vous ajoutez bêtement... Ah! oui le fils d'Edmond, de Romont... lui fournissant ainsi la clé pour la suite de la conversation!

But: emprunter de l'argent en vous offrant, peut-être, un repas dehors, pendant qu'un complice vous volera... Fermez la porte... Appelez le 117.

Entrer chez vous, vous vendre une babiole, voir où vous prenez l'argent. Ou bien vous faire signer un contrat d'achat crapuleux...

Tous ces gens sévissent aujourd'hui-même... Ils ont bonne apparence, parlent bien et sont sympathiques. Le loup et l'agneau! Mais c'est bien VOUS qui serez (es)croqué! Avertissez sans relâche, parents ou amis très âgés!

## II. Vol au restaurant

On a pris votre bel imperméable et on vous a laissé celui de l'inspecteur Columbo, pendant que vous dégustiez vos petits gâteaux. Peut-on vous dédommager? Voici l'avis du juriste: En général le restaurateur avise sa clientèle par un panonceau apposé sur le porte-manteaux qu'il n'est pas responsable en cas de vol. En ce cas vous ne pouvez rien faire. Même s'il n'y a pas de panonceau...

Par contre, si vos vêtements sont confiés au restaurateur contre un récépissé (ticket numéroté, jeton) cela implique que le restaurateur accepte de prendre en consigne les effets de son client. Il y a alors contrat de dépôt. Le responsable doit pouvoir identifier le client et ne pas remettre à quelqu'un d'autre le manteau de fourrure qui vous appartient. S'il y a récépissé, le vestiaire est gardé. En cas de vol ou d'échange, vous avez droit à dédommagement. Par contre, si le personnel vous aide à mettre ou enlever un vêtement dans un vestiaire non gardé, ou près du porte-manteaux dans un vestiaire où les clients récupèrent eux-mêmes leurs habits, sa responsabilité n'est pas en jeu! Attention donc!

Les mêmes règles s'appliquent aux organisateurs de spectacles.

J. Ch.

Prochain article: «Un coup de neuf...v'la l'Printemps».

## Remarque

Article de janvier sur le riz: le riz «étuvé» décrit dans l'article est vendu chez nous plutôt sous le nom de «RIZ PARBOILED» (nous qui voulions éviter les anglicismes...). Ceci figure toujours sur l'emballage.



## Au secours, on me vole!...

Deux minithèmes pas très réjouissants pour la chronique d'aujourd'hui. A ceux qui nous diront que nous nous répétons, nous répondrons qu'au moment où nous écrivons ces lignes, les voleurs à domicile viennent de faire de nouvelles victimes, hélas consentantes. Quant au deuxième sujet, il fait suite à plusieurs cas traités par nos bureaux Consommateurs-Information.

## I. On sonne chez vous

Sur le seuil, un (ou deux) inconnus, voire même, et c'est de plus en plus fréquent, UNE inconnue (on se méfie moins des jeunes dames paraît-il...)

## Ils vous disent:

Ils viennent de la part d'une «autorité»: commune, Service social, aide au foyer, gérance, PTT...

Il est en «bleu» avec caisse à outils: c'est le plombier ou l'électricien. Ils disent:

«Il y a une fuite, une panne dans l'immeuble, le quartier»

Bien mis, il est «l'inspecteur de police X»... qui «enquête» sur des vols. «Avez-vous bien tout votre argent (bijou) chez vous?»

## Ce qui est vrai:

Aucune «autorité» n'envoie quelqu'un chez vous SANS avertissement écrit préalable. Même le téléphone n'est pas utilisé...

Si vous ne les avez pas appelés vous-mêmes, ils n'ont rien à faire chez vous!

Mais pas chez vous!... Fermez la porte à clef de l'intérieur et appelez votre concierge.

Les plus dangereux... ils voient où sont vraiment vos valeurs... Cette visite sera suivie d'un faux plombier, d'une «assistante sociale» ou autre, qui se servira au bon endroit...

Fermez votre porte et appelez... la police, la vraie au n° 117, de toute urgence.